

## Conseil d'Administration du 13 mai 2025

### Délibération 2025.28

#### Approbation du contrat de la directrice à compter du 1er juillet 2025

**Membres :**

- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

**Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.**

Le 13 mai deux mille vingt-cinq, à 15h, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :** Michel FACCIN, Julienne GAUTIER, Véronique LENOIR, Claire MATARI, Patrick VASSAL

**Membres représentés :** Vincent MORISSE, représenté par son suppléant Jean-Louis ROUFFILANGE

**Membres absents :** -

**Secrétaire de séance :** Véronique LENOIR

**Rapporteur de la délibération :** Michel FACCIN

**Assistaient également à la séance :** Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe BORONAD, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Sainte-Maxime, Aurélie PISANI, Administratrice du Carré Sainte-Maxime, Anne-Hélène BRIERE, Administratrice du Carré Léon Gaumont.

Publié le 22 MAI 2025  
Transmis au représentant de l'Etat le : 22 MAI 2025  
Reçu par le représentant de l'Etat le :

**OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et R. 2221-1 à R. 2221-62 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 513-1 à 31 ;

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, et notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les arrêtés ministériels fixant les montants applicables aux corps éligibles, ainsi que les groupes de fonctions ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25006 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relative à la désignation de Madame Valérie BORONAD au poste de Directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte Maxime » ;

Vu l'arrêté n° 250250 en date du 13 février 2025, portant détachement de Madame Valérie BORONAD sur l'emploi de Directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte-Maxime » à compter du 1er juillet 2025 ;

Vu la délibération n° 2025.06 du Conseil d'administration de la régie Le Carré Sainte-Maxime en date du 20 février 2025 portant création de l'emploi de directeur ;

Vu la délibération n° 2025.07 du Conseil d'administration de la régie Le Carré Sainte-Maxime en date du 20 février 2025, portant approbation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué au poste de directeur ;

Vu la délibération n° 2025.23 du Conseil d'administration de la régie Le Carré Sainte-Maxime en date du 20 février 2025, portant approbation des conditions et modalités de prise en charge des frais professionnels de la Directrice ;

Vu les statuts de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte Maxime » ;

Considérant qu'aux termes des articles L. 2221-10 et R. 2221-21 du Code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dirigées par un Directeur désigné par délibération du conseil municipal et nommé par le Président du Conseil d'administration ;

Considérant que par une délibération n° VSM-DEL-25006 en date du 6 février 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Maxime a désigné Madame Valérie BORONAD en tant que Directrice de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant qu'afin de prévenir toute situation de rupture dans la continuité du service public, Madame Valérie BORONAD, agent titulaire de la Ville de Sainte-Maxime, exerce actuellement en parallèle les fonctions de directrice de la RAF, à temps complet, et de directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte-Maxime », à temps non complet, ceci jusqu'au 30 juin 2025 inclus ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, Madame Valérie BORONAD a vocation à intégrer les fonctions de Directrice de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime », ceci à temps complet ; en ce sens que :

- le Maire de Sainte-Maxime a, par un arrêté n° 250250 en date du 13 février 2025, prononcé le détachement de cette dernière sur l'emploi de Directrice de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Le Carré Sainte-Maxime » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- le Conseil d'administration a, par sa délibération n° 2025.06 du 20 février 2025, approuvé la création de l'emploi de Directrice à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Considérant que ce contrat de droit public serait conclu pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2028 inclus, cette durée correspondant à celle du détachement de Madame Valérie BORONAD ; ce détachement étant renouvelable, le contrat pourrait lui-même faire l'objet d'un renouvellement sous réserve de l'accord de la Ville et de la régie personnalisée ;

Considérant que Directrice exercerait ses fonctions à temps complet, sur la base d'un temps de travail annualisé de 1607 heures ;

Considérant qu'il est en outre prévu la possibilité pour la Directrice de bénéficier d'un compte épargne temps, dans les conditions prévues par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 ;

Considérant le niveau de responsabilités et de compétences engagées sur le poste de directrice, les règles de la fonction publique et le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué au poste de directeur voté par délibération n° 2025.07 en date du 20 février 2025, la rémunération de la Directrice se décomposerait, par assimilation, en un traitement de base correspondant au grade d'administrateur territorial, une indemnité de résidence, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA), dans la limite des plafonds réglementaires fixés par le Conseil d'Administration dans sa délibération n° 2025.07 et tels que définis par le contrat annexé ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver le contrat à soumettre à ce titre à Madame Valérie BORONAD ;

Publié le **22 MAI 2025**  
Transmis au représentant de l'Etat le : **22 MAI 2025**  
Reçu par le représentant de l'Etat le :

VA

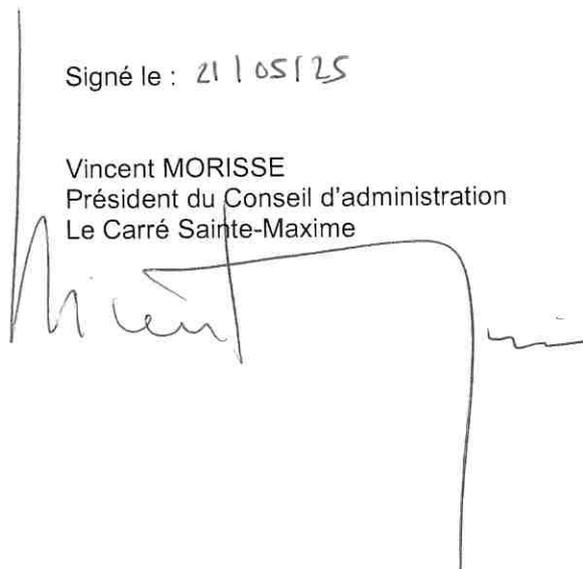
---

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contrat à proposer à Madame Valérie BORONAD, Directrice de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »,
- d'approuver sa rémunération telle que définie par le contrat joint,
- d'autoriser le Président à proposer ce contrat à Madame Valérie BORONAD et à le signer.

Signé le : 21 | 05 | 25

Vincent MORISSE  
Président du Conseil d'administration  
Le Carré Sainte-Maxime



**ANNEXE 2025.28 : Contrat de Directrice de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Publié le 22 MAI 2025  
Transmis au représentant de l'Etat le : 22 MAI 2025  
Reçu par le représentant de l'Etat le :